



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-021 **Conseil municipal du 17 mars 2025**

Le Lundi Dix-Sept Mars Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU (arrivée à 19h26), Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Fanny LE JALLE, André-Jean VIEAU, Isabelle BOURSE et Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Fanny LE JALLE à Johanna HALLER, André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Isabelle BOURSE à Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 11 mars 2025
Date de la publication : 19 mars 2025

2025-021 FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANCENIS-SAINT-GEREON

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration.

Le budget du CCAS se scinde en 2 thématiques, la partie solidarité chargée d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les partenaires institutionnels et les associations et la partie résidence autonomie de la Davrays proposant 57 logements individuels avec prestation de restauration, télé-assistance et animation.

Les incertitudes sur le contexte économique et social appellent à maintenir la prudence sur le niveau des enveloppes budgétaires en lien avec les actions de solidarité. La mise en application

du plan d'action élaboré suite à l'analyse des besoins sociaux et le nouveau règlement des aides permet au CCAS de développer sa politique d'accompagnement social sur l'ensemble des aides et de soutien dans les démarches, en collaboration avec les différents partenaires afin d'orienter au mieux, le public fragilisé.

Dans un contexte difficile pour l'ensemble des établissements sociaux en France, la résidence de la Davrays n'échappe à cette tendance. La hausse des charges courantes et le plafonnement des recettes nous amène à un impossible équilibre budgétaire.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer ses actions, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget du Centre Communale d'Action Social (CCAS) d'Ancenis-Saint-Géréon à hauteur de 310 000€.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le budget du centre communal d'action sociale (CCAS) d'Ancenis-Saint-Géréon regroupant deux activités : le service solidarités et la résidence autonomie la Davrays ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2025 du CCAS s'adapte aux évolutions du territoire pour développer sa politique sociale et subit dans sa gestion de la résidence autonomie de la Davrays, la hausse des charges et le plafonnement des recettes que la réglementation lui impose.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Solidarité	278 900,00	4 434,00	283 334,00
Résidence autonomie la Davrays	892 500,00	79 675,00	972 175,00
TOTAL DU PROJET DE BUDGET	1 171 400,00	84 109,00	1 255 509,00

CONSIDÉRANT que le budget 2025 du CCAS fait ressortir un besoin de financement de 310 000 € pour équilibrer le budget dans sa globalité, soit une évolution du besoin de 105 000€ par rapport à 2024.

CONSIDÉRANT que le versement de cette subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant aux besoins réels de la section de fonctionnement du budget du CCAS

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 6 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 310 000 € au Centre communal d'action sociale d'Ancenis-Saint-Géréon, au titre de l'exercice 2025.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2025.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Olivier AUNEAU



Olivier BINET



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :

19 MARS 2025

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250317-2_2025delib021-DE
Reçu le 19/03/2025